



Bulletin de liaison CGT des salariés du Notariat

VIOLENCE ET MÉPRIS DU C.S.N. CONTRE LES SALARIÉS

Ni augmentation des salaires, ni indemnisation complémentaire du chômage partiel

La main sur le cœur, les représentants du Conseil Supérieur du Notariat affirmaient, lors de la commission paritaire du 19 février, vouloir donner priorité à l'emploi. Ils tentaient ainsi de justifier leur inadmissible refus de toute augmentation des salaires.

Nous pouvions espérer, logiquement, une réponse favorable à notre demande de conclusion d'un accord de branche pour une indemnisation complémentaire du chômage partiel, comme cela existe dans les autres professions. D'autant que ce mécanisme est le moyen privilégié par les Pouvoirs Publics (déclaration du Président de la République) pour éviter les licenciements.

Mais NON ! Lors de la commission paritaire du 26 mars, le CSN nous a notifié son refus de tout accord.

Retraites amputées et en danger, pouvoir d'achat en berne, réductions « autoritaires » du temps de travail souvent sans respect des procédures, emplois sacrifiés, tel est le triste sort des salariés du Notariat.

Cette attitude est méprisante. C'est de la **violence** en costume-cravate, pas pour casser des voitures, mais des hommes et des femmes. C'est pire !

Honte à ces patrons qui ont amassé des fortunes qu'ils veulent préserver en faisant payer les salariés. Pas touche à leurs « droits acquis », c'est tellement mieux de s'attaquer à ceux des salariés.

On disait la lutte des classes d'un autre temps. Mais pour maintenir leurs privilèges, ce sont nos patrons qui la pratiquent.

La colère monte chez les salariés. Ils sont de plus en plus nombreux à nous solliciter et à témoigner du climat détestable qui règne dans les offices. C'est une colère encore timide car elle est contenue une la peur que les menaces entretiennent soigneusement. Mais elle est là, et ce n'est pas un hasard si dans les cortèges du 19 mars on a vu des salariés derrière des banderoles de la CGT-Notariat. Les Notaires vont devoir s'y habituer.

Malgré les difficultés, il est hors de question de baisser la garde. Puisque les Notaires ne veulent pas du dialogue social, **l'intersyndicale CGT-CFDT-CGC a d'ores et déjà sollicité le Ministre du Travail pour qu'il prenne un arrêté d'élargissement au Notariat de l'accord national interprofessionnel du 21 février 1968 sur l'indemnisation complémentaire du chômage partiel.**

Pour le compte rendu de la réunion, consultez notre site www.soc-etudes.cgt.fr, branche notariat.

Et la CRPCEN ?

Encore, en transférant les discussions au conseil d'administration, le CSN (hélas avec la complicité de la Fédération FO) veut casser le dialogue social et créer la division en excluant du débat certaines organisations syndicales (principalement la CGT) et en marginalisant la CFDT et la CGC.

Cette initiative est intervenue alors que l'intersyndicale venait de présenter en commission son projet pour l'avenir et la pérennité de la CRPCEN. L'intention est donc claire : empêcher ce projet de prospérer car il prévoit des ressources pour le régime. Nos collègues FO s'étonnent que le CSN n'accepte pas la mise à niveau des cotisations patronales. Mais alors, pourquoi n'ont-ils pas soutenu le projet de l'intersyndicale ? Pour formuler une demande similaire au conseil d'administration et, en cas de succès des démarches actuelles de l'intersyndicale, s'en arroger les mérites ? Entretenir la division par une attitude électoraliste ferait courir à la CRPCEN des risques énormes dans le contexte difficile actuel. Plus que jamais il faut que les représentants des salariés présentent un front commun. **L'union fait la force.** Nos collègues FO n'ont pas répondu à l'appel de l'intersyndicale pour cette union. Dans l'intérêt des salariés et retraités, nous leur renouvelons cet appel.

Depuis novembre nos propositions ont été déposées. Les manœuvres pour écarter la CGT font perdre du temps alors que la situation de la Caisse se dégrade. C'est de l'irresponsabilité.

Quant à l'âge de la retraite, le Ministre du Travail vient enfin de répondre aux questions écrites des Parlementaires suscitées par la CGT. **Réponse négative**, mais avec une argumentation éclairante : « Cette mesure (recul de l'âge) a fait l'objet d'un accord avec la principale organisation représentative ». C'est bien sûr de la Fédération FO qu'il s'agit, alors qu'elle veut faire croire aux salariés que ladite mesure lui a été imposée.

Nous lui réaffirmons avec force : ne renouvelez pas la même erreur en refusant l'union dans le débat sur l'avenir du régime. Ce serait trop grave.

Le rapport DARROIS

Il sera rendu public le 31 mars. On sait que la profession unique avocats-notaires ne sera pas préconisée. Il lui est préféré l'interprofessionnalité. Les notaires devront contribuer à l'aide juridictionnelle. Nous considérons que le danger n'est pas totalement écarté pour nos emplois, notre statut et pour la CRPCEN. Le combat est donc à poursuivre auprès des Pouvoirs Publics en développant les arguments que nous avons présentés à la Commission Darrois. Nous aurons l'occasion de faire le point sur ce dossier.